

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉUNION PUBLIQUE
DIAGNOSTIC DE VULNÉRABILITE FACE AUX INONDATIONS



REUNION PUBLIQUE

**Vous avez été sinistré par les inondations ?
Venez découvrir le dispositif MIRAPI et le PAPI
pour réduire la vulnérabilité de votre bien**

MARDI 19 JUILLET 2022 À 18H30
FOYER RURAL
YZOSSE

**POUR LES COMMUNES DE : ANGOUMÉ, CANDRESSE, DAX, HEUGAS, MÉES,
NARROSSE, OEYRELUY, RIVIÈRE-SAAS-ET-GOURBY, SAINT-PAUL-LÈS-DAX,
SAINT-VINCENT-DE-PAUL, SAUGNAC-ET-CAMBRAN, TERCIS-LES-BAINS,
TÉTHIEU, SEYRESSE, SAINT-PANDELON, YZOSSE, HERM**

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION


**PRÉFET
DES LANDES**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


Département
des Landes


PAPI
AGGLOMÉRATION
DACQUOISE


INSTITUTION ADOUR
Établissement Public Territorial de Bassin
Hautes Pyrénées - Gers - Landes - Pyrénées-Atlantiques

L'Institution Adour anime une réunion publique le mardi 19 juillet à 18h30 au foyer rural d'Yzosse pour informer les habitants des 17 communes concernées sur les dispositifs MIRAPI et PAPI.

Contact Presse

PLUS D'INFORMATIONS SUR : WWW.GRAND-DAX.FR

Marion PELLÉ Directrice de la communication du Grand Dax 05 58 56 36 64 marion.pelle@grand-dax.fr

Marine BASTIAT- animatrice technique MIRAPI -05 58 46 63 10 - mirapi@institution-adour.fr

Anouck VOISIN – animatrice PAPI de l'agglomération dacquoise - 05 58 46 18 70 – tri.dax@institution-adour.fr

Le diagnostic de vulnérabilité sera ainsi le thème central de cette réunion publique. Ce diagnostic est pris en charge intégralement par les collectivités. Les points suivants seront abordés :

- Les conditions d'éligibilité
- Les démarches d'inscription
- Le rendez-vous avec le diagnostiqueur
- Les types de travaux préconisés pour rendre résilient votre logement
- La constitution du dossier de financement des travaux

La prévention des inondations, une mission co-construite entre le Grand Dax et l'Institution Adour

Le dispositif MIRAPI :

Depuis juin 2018, le département des Landes a connu annuellement de nombreuses inondations qui ont fortement impacté le territoire et ses habitations. Pour répondre à cette problématique, la loi de finances 2021 a créé à titre expérimental un nouveau dispositif dénommé « mieux reconstruire après inondation - MIRAPI » dont l'animation dans les Landes a été confiée à l'Institution Adour.

Son objectif, trouver des leviers efficaces pour mieux adapter les habitations face aux inondations et ainsi permettre :

- la mise en sécurité des occupants ;
- la réduction des dommages liés aux inondations ;
- l'amélioration du délai de retour dans les habitations touchées.

Le dispositif MIRAPI se décompose en deux phases. La première phase obligatoire de réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité de l'habitation est suivie d'une phase d'accompagnement à la réalisation des travaux préconisés dans le diagnostic.

Les communes concernées par MIRAPI pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dax sont : Candresse, Dax, Herm, Méès, Narrosse, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Vincent-de-Paul, Saugnac-et-Cambran, Tercis-les-Bains, Téthieu et Yzosse.

Le PAPI de l'agglomération dacquoise :

Dans le cadre du programme d'actions de préventions des inondations (PAPI) de l'agglomération dacquoise, qui permet la mise en place de diverses mesures pour réduire l'impact des crues, il est également possible de réaliser des diagnostics de vulnérabilité pour les habitations, les entreprises de moins de 20 salariés et les bâtiments publics.

Contact Presse

PLUS D'INFORMATIONS SUR : WWW.GRAND-DAX.FR

Marion PELLÉ Directrice de la communication du Grand Dax 05 58 56 36 64 marion.pelle@grand-dax.fr

Marine BASTIAT - animatrice technique MIRAPI -05 58 46 63 10 - mirapi@institution-adour.fr

Anouck VOISIN – animatrice PAPI de l'agglomération dacquoise - 05 58 46 18 70 – tri.dax@institution-adour.fr

Les communes concernées par le PAPI de l'agglomération dacquoise sont : Angoumé, Candresse, Dax, Heugas, Narrosse, Oeyreluy, Rivière-Saas-et-Gourby, Saint-Paul-lès-Dax, Saint-Pandelon, Saint-Vincent-de-Paul, Saugnac-et-Cambran, Seyresse, Tercis-les-Bains, Téthieu, et Yzosse.

Pour les deux démarches, le Grand Dax participe financièrement pour la réalisation des diagnostics de vulnérabilité.

A propos de :

L'institution Adour, établissement public territorial de bassin, est en charge de la coordination et de la mise en cohérence de la gestion du cycle de l'eau du fleuve Adour et des affluents. Dès lors, L'Institution Adour intervient sur la prévention des inondations.

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION



Contact Presse

PLUS D'INFORMATIONS SUR : WWW.GRAND-DAX.FR

Marion PELLÉ Directrice de la communication du Grand Dax 05 58 56 36 64 marion.pelle@grand-dax.fr

Marine BASTIAT- animatrice technique MIRAPI -05 58 46 63 10 - mirapi@institution-adour.fr

Anouck VOISIN – animatrice PAPI de l'agglomération dacquoise - 05 58 46 18 70 – tri.dax@institution-adour.fr